

CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN 2025

PROCESSUS DES MOTIONS

Vote électronique avant le Congrès

1. Introduction

Ce document est le quatrième volet d'une série de [Notes d'orientation](#) préparées par le Secrétariat de l'UICN concernant le processus des motions. Il présente le processus de vote électronique des motions avant le Congrès et explique le système de vote électronique, en fournissant des informations détaillées sur la façon d'utiliser les différentes fonctionnalités ainsi que sur le processus de vote électronique.

Le vote électronique des motions aura lieu **de 13h00 GMT/UTC le 27 août à 13h00 GMT/UTC le 10 septembre 2025**. Les **résultats** seront publiés **avant le 24 septembre 2025** sous la forme d'un document du Congrès. Les registres de tous les votes de chaque Membre individuel de l'UICN, ainsi que toute déclaration expliquant les votes, reçue avant le 10 septembre 2025 à 13h00 GMT/UTC, seront également mis à la disposition de tous les Membres via le portail de l'Union dans les deux semaines suivant la clôture du vote électronique.

Le système de vote électronique est basé sur [les Statuts et le Règlement de l'UICN](#), ainsi que sur les [Règles de procédure du Congrès mondial de la nature](#) (« Règles de procédure »). Veuillez consulter la [page des motions](#) du site web du Congrès pour obtenir les dernières informations.

Table des matières

1. Introduction	1
2. Le vote électronique en quelques mots	3
3. Foire aux questions	5
Comment recevoir le bulletin de vote électronique ?	5
Comment voter pour les motions ?	6
Est-ce possible de donner une procuration pour voter ?	9
Quand les motions adoptées par vote électronique entreront-elles en vigueur ?	10
Comment puis-je accéder à la motion pour laquelle je vote ?	11
Comment consulter le(s) amendement(s) à une motion ?	11
Comment voter pour les motions incluant des amendements ?	12
Puis-je faire une déclaration pour expliquer mon vote ?	14
Dois-je confirmer mon vote ?	16
Mon vote sera-t-il rendu public ?	16
Puis-je encore consulter les commentaires formulés lors de la discussion en ligne, ainsi que les anciennes versions de la motion, lors du vote électronique ?	16
Les motions adoptées par vote électronique ont-elles le même statut que les motions adoptées par vote lors de l'Assemblée des Membres ?	16
4. Dépannage	17
Que se passe-t-il si le « détenteur autorisé du droit de vote » d'un Membre ne reçoit pas l'e-mail de l'IUCN contenant l'URL le 27 août ?	17
Annexe 1 : Motions soumises à un vote électronique avant le Congrès	19

2. Le vote électronique en quelques mots

Tous les Membres de l’UICN des catégories A, B et C habilités à voter, c’est-à-dire **ayant payé intégralement leur cotisation jusqu’en 2024** inclus, sont encouragés à exercer leurs droits en participant au vote électronique sur les motions. Grâce au processus des motions, les Membres définissent la politique générale de l’UICN, et une plus grande participation des Membres confèrera plus de légitimité aux motions adoptées, qui deviendront des résolutions ou des recommandations.

Toutes les motions peuvent être consultées sur le [site web du Congrès](#). **Veuillez vous référer à l’Annexe 1 du présent document pour la liste des quatre-vingt-dix-sept (97) motions soumises au vote électronique par le Groupe de travail sur les motions¹.** Cette liste indique également si une motion inclus un ou plusieurs amendements à voter séparément.

Le **27 août 2025**, le « détenteur autorisé du droit de vote » (DADV) de chaque Membre de l’UICN recevra un e-mail contenant un lien URL unique pour accéder au site sécurisé. Pour voter, le DADV devra cliquer sur ce lien pour accéder au bulletin de vote électronique et voter au nom de son organisation ou institution. Le DADV sera invité à voter pour chaque motion. Dans la plupart des cas, une seule question sera posée par motion, à savoir si le Membre adopte cette motion. Le vote devra être exprimé par **OUI**, **NON** ou **ABSTENTION** (Figure 1).

Figure 1 : Exemple de question lors du scrutin

Vote électronique des Membres de l’UICN sur [le sujet du vote sera détaillé ici]		
Question 1		Oui
[La question sur laquelle les Membres de l’UICN sont invités à voter apparaîtra ici]		Non
		Abstention

Dans le cas où il y existe des amendements à une motion, il faudra répondre à plusieurs questions. Les amendements sont des options de texte alternatives que le Groupe de travail sur les motions a décidé de soumettre au vote séparément, soit parce qu’il y a peu de chances, voire aucune, de parvenir à un accord entre les

¹ Il y avait à l’origine de 98 motions, mais les motions 048 et 052 ont été fusionnées au cours de la discussion en ligne, ce qui signifie que les Membres les voteront comme un seul texte à adopter.

auteurs des différentes options de texte, soit parce que celles-ci ont été présentés par des Membres de l’UICN à la toute fin de la discussion en ligne. **Neuf (9) motions** contiennent des amendements qui seront soumis au vote.

Après avoir exprimé ses votes sur les motions au nom du Membre de l’UICN correspondant, le DADV devra encore officiellement soumettre ces votes à la fin du processus de vote, afin qu’ils soient consignés dans le système électronique.

Aperçu étape par étape :

1. Si vous êtes le DADV, vous recevrez un e-mail le 27 août 2025 contenant un lien unique vers le système de vote électronique.
2. Cliquez sur le lien pour accéder au système (aucun identifiant ou mot de passe n’est requis).
3. Une page d’Accord de transparence s’affichera à l’écran. Cliquez sur « Je comprends » pour passer au vote.
4. La question à voter sera affichée à l’écran.
5. Cochez une case pour sélectionner votre choix de vote (oui, non ou abstention).
6. Lorsque vous aurez terminé de remplir votre bulletin de vote électronique, vous aurez la possibilité d’ajouter une déclaration écrite. Pour ce faire, veuillez utiliser l’encadré jaune situé en bas de la page.
7. **Passer à la page de confirmation du vote** pour effectuer une vérification et modifier votre vote, si nécessaire.
8. Une fois satisfait, cliquez sur le bouton « **Confirmer et enregistrer/soumettre mon vote** ».
9. Le système affichera un message de confirmation et vous recevrez également un e-mail de confirmation dans votre boîte de réception. Cliquez sur le lien « **Cliquez pour voir le reçu du vote** » pour voir le reçu en ligne. Cela vous montrera comment vous avez voté pour toutes les questions.

*** Motion 009 avec amendement 1 (ID# 201328)**

Vous avez voté comme suit:

- ABSTENTION (ID# 16305526)

Votre code de confirmation est : **NH5r52p8sz**

Ce vote a été enregistré le: mardi 26 août 2025 20:25 GMT

Votre vote a un poids de: 1

*** Motion 009 avec amendement 2 (ID# 201329)**

Empty vote recorded.

Votre code de confirmation est : **9R7e8u47q6**

Ce vote a été enregistré le: mardi 26 août 2025 20:25 GMT

Votre vote a un poids de: 1

ATTENTION : Votre vote ne sera valide et consigné qu'une fois que la dernière étape terminée (cliquer sur le bouton « Confirmer et enregistrer/soumettre mon vote »). **Le DADV utiliser son URL pour revenir au bulletin de vote et compléter et soumettre à nouveau ses votes à tout moment avant 13h00 (GMT) le 10 septembre 2025.**

3. Foire aux questions

Comment recevoir le bulletin de vote électronique ?

Le « Détenteur autorisé du droit de vote » (DADV) de chaque Membre de l'IUCN habilité à voter recevra un message électronique du système de vote sécurisé de l'IUCN dont l'expéditeur sera « Membres de l'IUCN – Vote électronique » [noreply-150527@bigpulse.com] et le sujet « **IUCN Congress 2025 : Electronic vote by Members on motions – voting initiated** » (en anglais). Ce message contiendra une URL unique qui permettra au DADV d'accéder au scrutin au nom du Membre de l'IUCN qu'il représente. Aucun identifiant ou mot de passe n'est requis pour accéder au système.

Cher/Chère [REDACTED],

Au nom de la Directrice générale de l'IUCN, et suite à notre notification du 6 août 2025, nous vous contactons aujourd'hui en tant que « Détenteur du droit de vote » pour votre organisation/institution, pour vous faire parvenir le lien (URL) qui vous permettra d'accéder au système de vote électronique :

[Lien au vote électronique](#)

Le vote sera ouvert à partir de 13h00 GMT [REDACTED] et sera clos à 13h00 GMT [REDACTED]. Il ne sera pas possible de voter en dehors de cette période.

Avant 13h00 GMT/UTC le **27 août 2025**, tous les Membres devraient avoir reçu le message contenant l'URL unique pour voter **à l'adresse e-mail de leur DADV**. Si le DADV ne reçoit pas le lien, veuillez consulter la section « Dépannage » ci-après.

Pour accéder au système de vote électronique, le DADV devra cliquer sur le lien vers le vote électronique contenu dans l'e-mail envoyé le **27 août 2025**. Le DADV sera connecté au système de vote électronique et la première question à voter s'affichera à l'écran.

Le bulletin de vote électronique contiendra le nom du Membre de l'IUCN réalisant le vote ainsi que toutes les motions soumises au vote électronique (y compris celles incluant des amendements).

Veuillez noter que l'URL de chaque Membre de l'IUCN est unique. **Si le DADV n'a pas terminé le processus de vote (c'est-à-dire qu'il n'a pas répondu à toutes les questions et souhaite revenir pour terminer le vote), il doit soumettre ses votes (en cliquant sur le bouton « Confirmer et enregistrer/soumettre mon vote ») afin de sauvegarder sa sélection.** Le DADV peut utiliser son URL pour revenir au scrutin afin de compléter et de soumettre à nouveau ses votes à tout moment avant 13h00 (GMT) le 10 septembre 2025. En soumettant ses votes, la plateforme de vote électronique enregistrera sa progression et ses réponses aux questions sur lesquelles il a déjà voté.

Comment voter pour les motions ?

Pour chaque motion, le DADV verra **le numéro et le titre** de la motion, ainsi qu'un **lien** vers le texte de cette motion dans sa version finale soumise au vote électronique (le nom du fichier devrait contenir la mention « EVOTE »). Il sera demandé au DADV s'il souhaite adopter la motion en question.

Afin de voter pour une motion, y compris une motion incluant des amendements, veuillez suivre les instructions suivantes :

1. Une fois connecté au système, vous serez dirigé vers une page d'Accord de transparence. Vous verrez le nom de votre organisation en haut de l'écran.

English · Français · Español

Accord de transparence

Conformément aux conditions requises énoncées dans l'article 71 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le suivi complet des votes de chaque Membre de l'IUCN sera rendu disponible pour tous les Membres de l'IUCN dans les deux semaines suivant la clôture du vote électronique. Conformément aux conditions requises énoncées dans l'article 72 des Règles de procédure, ce suivi des votes devra également inclure les déclarations écrites faites par tout Membre pour expliquer son vote que le Secrétariat aura reçues par voie électronique avant la date/heure de clôture du vote électronique.

Je comprends

Je ne suis pas d'accord

2. Cliquez sur le bouton « **Je comprends** » pour accéder à la page de vote.
3. La page de vote affichera la première question.
4. Sélectionnez une option : « **Oui** », « **Non** », « **Abstention** » et procédez à la prochaine question.

Motion 002 :

Adoptez-vous la motion 002 intitulée *Accélérer l'action en faveur de systèmes agricoles et alimentaires durables et positifs pour la nature ?*

[Voir les détails de la motion](#)

Vous disposez d'un poids total de vote de: 1

☐	OUI
☐	NON
☐	ABSTENTION

5. À la fin du scrutin, les Membres souhaitant ajouter une déclaration écrite expliquant leur vote pourront le faire dans l'encadré jaune situé au bas de la page.

Déclaration de vote

Vous disposez d'un poids total de vote de: **1**

FACULTATIF : Les membres souhaitant faire une déclaration expliquant leur vote conformément à l'article 94(g) du Règlement sont invités à publier leur déclaration ici (2 500 caractères maximum, espaces compris, soit environ 500 mots) dans l'une des trois langues officielles de l'IUCN : anglais, espagnol ou français, avant la clôture du scrutin électronique, le mercredi 10 septembre 2025 à 13 h 00 GMT/UTC.

Toutes les déclarations publiées ici seront intégrées au compte rendu de vote de chaque Membre de l'IUCN, qui sera publié dans les deux semaines suivant la clôture du vote.

6. Une fois que vous aurez terminé votre vote, cliquez sur le bouton « **Passer à la page de confirmation du vote** » au bas de la page.

Vous n'avez pas encore voté dans ce scrutin

[Passer à la page de confirmation du vote](#)

7. Le système vous donnera la possibilité d'effectuer une vérification finale, de modifier votre vote si nécessaire et de confirmer votre vote en cliquant sur le bouton « **Confirmer et enregistrer/soumettre mon vote** ».

Vérifiez et confirmez votre sélection de vote

ATTENTION : votre vote n'a pas encore été envoyé.
Vérifiez votre choix puis cliquez sur Confirmez ou Retour

Motion 002

• OUI

Motion 003

• OUI

Motion 004

• OUI

Motion 005

Après la confirmation, votre notification de vote sera envoyée à votre adresse email:
Sarah.Over@iucn.org

Remarque : Vos sélections de votes et votre numéro de reçu de vote feront partie de la notification de vote envoyée à votre adresse email.

[Confirmer et enregistrer/soumettre mon vote](#)

[Retour pour apporter une correction](#)

REMARQUE : Vous pouvez modifier vos votes à tout moment en cliquant
« **Retour pour apporter une correction** ».

Vos votes ne seront valides et consignés que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton « **Confirmer et enregistrer / soumettre mon vote** ». Veuillez noter qu'une fois vos votes soumis, le DADV peut utiliser son URL pour accéder à nouveau à la plateforme afin de compléter ses votes à tout moment avant 13h00 GMT le 10 septembre 2025.

8. Votre confirmation de vote apparaîtra à l'écran et vous recevrez également un reçu de vote par e-mail. Remarque : Le DADV recevra une nouvelle confirmation de vote à chaque fois qu'il/elle aura soumis son vote.

Congrès de l'IUCN 2025 : Vote électronique des Membres de l'IUCN sur les motions

Merci pour votre vote

[Cliquez pour voir le reçu de vote](#)

Déconnexion

Est-ce possible de donner une procuration pour voter ?

Étant donné que tous les Membres de l'IUCN habilités à voter recevront par courrier électronique une URL pour accéder au scrutin électronique, le vote par procuration **ne s'applique pas**. L'IUCN décline toute responsabilité si le DADV d'un Membre de l'IUCN transmet son URL individuelle à un collègue de son organisation/institution ou à un autre Membre pour que celui-ci vote en son nom.

Dois-je voter pour chaque motion ?

Non, vous n'avez pas besoin de voter pour chaque motion.

À la fin du processus de vote, avant de soumettre l'ensemble de vos votes, vous aurez la possibilité de voir les motions pour lesquelles vous n'avez pas voté. À ce stade, vous pourrez toujours décider de voter pour l'une de ces motions ou de modifier vos votes sur d'autres motions. Pour ce faire, cliquez sur le bouton « **Retour pour apporter une correction** ».

Vérifiez et confirmez votre sélection de vote

ATTENTION : votre vote n'a pas encore été envoyé.
Vérifiez votre choix puis cliquez sur Confirmez ou Retour

Motion 002
• OUI

Motion 003
• OUI

Motion 004
• OUI

Motion 005

Après la confirmation, votre notification de vote sera envoyée à votre adresse email:
Sarah.Over@iucn.org

Remarque : Vos sélections de votes et votre numéro de reçu de vote feront partie de la notification de vote envoyée à votre adresse email.

Confirmer et enregistrer/soumettre mon vote

Retour pour apporter une correction

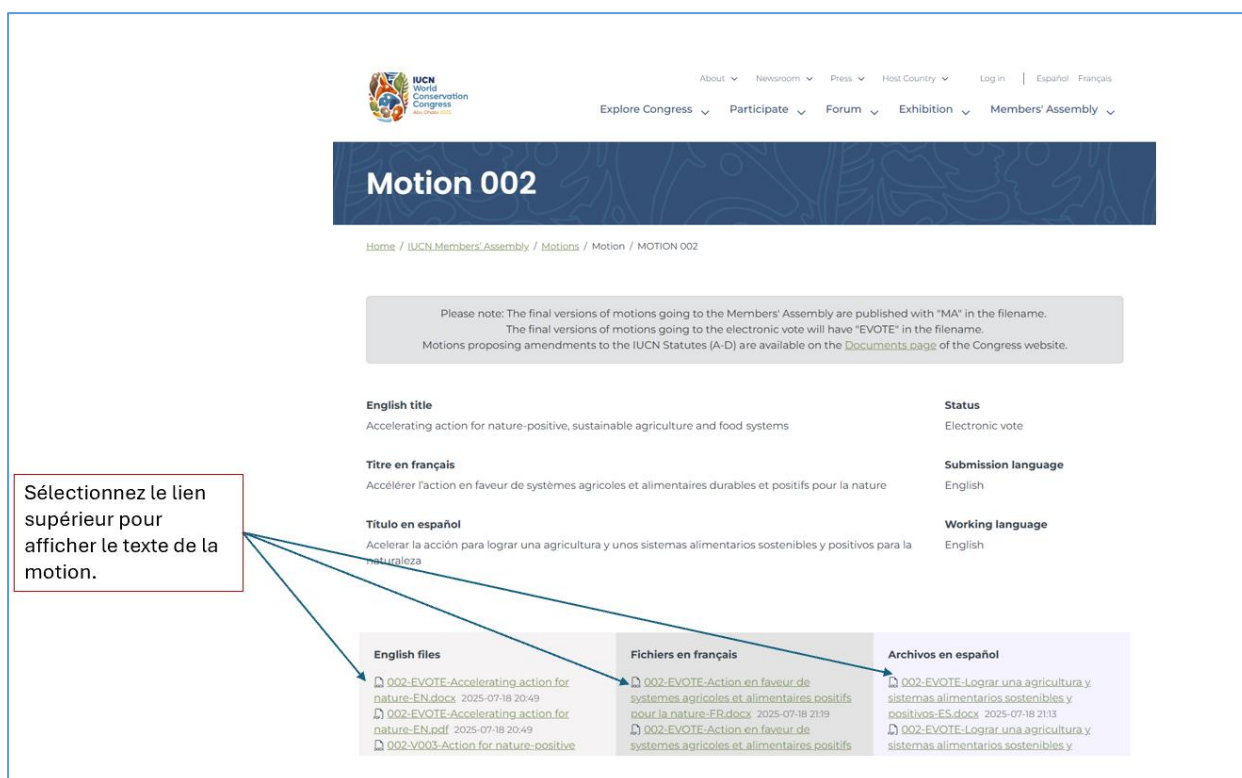
Remarque : Il est rappelé aux Membres que la participation au vote électronique est l'un des aspects pris en considération lors de l'attribution d'un [parrainage](#) pour le Congrès.

Quand les motions adoptées par vote électronique entreront-elles en vigueur ?

L'article 62^{septimo} des Règles de procédure prévoit que les motions adoptées par vote électronique avant le Congrès prennent effet à la date à laquelle l'Assemblée des Membres prend la décision de « consigner » *en bloc* leur adoption. Cela signifie que les motions adoptées par le vote électronique se terminant le 10 septembre 2025 n'entreront en vigueur que pendant l'Assemblée des Membres.

Comment puis-je accéder à la motion pour laquelle je vote ?

Pour consulter le texte de la motion pour laquelle vous souhaitez voter, cliquez sur le lien disponible en dessous de la question. Veuillez noter que vous serez redirigé vers la page des motions correspondante, où vous pourrez choisir de consulter la motion dans l'une des trois langues officielles de l'IUCN.



Motion 002

Home / IUCN Members' Assembly / Motions / Motion / MOTION 002

Please note: The final versions of motions going to the Members' Assembly are published with "MA" in the filename.
The final versions of motions going to the electronic vote will have "EVOTE" in the filename.
Motions proposing amendments to the IUCN Statutes (A-D) are available on the [Documents](#) page of the Congress website.

English title	Status
Accelerating action for nature-positive, sustainable agriculture and food systems	Electronic vote

Titre en français	Submission language
Accélérer l'action en faveur de systèmes agricoles et alimentaires durables et positifs pour la nature	English

Título en español	Working language
Acelerar la acción para lograr una agricultura y unos sistemas alimentarios sostenibles y positivos para la naturaleza	English

English files

- 002-EVOTE-Accelerating action for nature-EN.docx 2025-07-18 20:49
- 002-EVOTE-Accelerating action for nature-EN.pdf 2025-07-18 20:49
- 002-V003-Action for nature-positive

Fichiers en français

- 002-EVOTE-Action en faveur de systèmes agricoles et alimentaires positifs pour la nature-FR.docx 2025-07-18 21:19
- 002-EVOTE-Action en faveur de systèmes agricoles et alimentaires positifs

Archivos en español

- 002-EVOTE-Lograr una agricultura y sistemas alimentarios sostenibles y positivos-ES.docx 2025-07-18 21:13
- 002-EVOTE-Lograr una agricultura y sistemas alimentarios sostenibles y

Comment consulter le(s) amendement(s) à une motion ?

Toutes les motions incluant des amendements sont clairement identifiées lors du scrutin par un astérisque et l'ajout de la mention « incluant l'amendement ABC » dans le titre. Pour consulter les amendements à une motion, il suffit de suivre le lien vers la motion comme indiqué précédemment. Les amendements sont présentés directement dans le corps de la motion, dans une couleur différente.

c. support primary forest protection as a priority in international policies and conservation finance through a reliance on IUCN's primary forest policy and associated guidance, including updated information on primary forests as climate and biodiversity solutions;

[2. REQUESTS that the Director General, working with Commissions and Members, disseminate and draw upon IUCN's primary forest policy and associated guidance, including updated information on primary forests as climate and biodiversity solutions, in support of making primary forest protection Amendment 2 [protection, conservation, protection and stewardship] a priority in international policies and conservation finance, while recognising and respecting the rights of Indigenous peoples and Local communities, including over their traditional territories.] Amendment 1 [2. REQUESTS that the Director General, working with Commissions and Members, disseminate and draw upon IUCN's primary forest policy and associated guidance, including updated information on primary forests as climate and biodiversity solutions, in support of making primary forest protection Amendment 2 [protection, conservation, protection and stewardship] a priority in international policies and conservation finance, while recognising and respecting the rights of Indigenous Peoples and Local communities, including over their traditional territories;]

3. REQUESTS that IUCN include a thematic focus and symposium on primary forests and other primary ecosystems at the next World Conservation Congress, to further raise awareness of the importance of primary ecosystems and ecosystem integrity, and the contributions of such ecosystems to addressing the climate and biodiversity crises, and their significance for and critical role of Indigenous peoples, Indigenous and traditional territories, and local communities; and

Comment voter pour les motions incluant des amendements ?

Lors du Congrès, le processus de vote des amendements et des motions se déroule en plusieurs tours. Tout d'abord, les amendements sont soumis au vote et ce n'est qu'ensuite que la motion éventuellement modifiée est votée à son tour. Dans le cas où il existe deux amendements à la même partie d'une motion, le président soumet d'abord au vote l'amendement différant le plus du texte de la motion qu'il cherche à amender. Si ce premier amendement est adopté, le deuxième amendement est ignoré (article 61 des Règles de procédure). Toutefois, si le premier amendement n'est pas approuvé, le deuxième amendement est alors soumis au vote. En fonction du résultat de ce vote, le président soumet au vote la motion telle qu'amendée (ou non). Un tel vote est possible sur place, car le résultat de chaque vote concernant les amendements est connu immédiatement.

Cependant, dans le cas du vote électronique avant le Congrès, le résultat du vote sur chaque question ne sera connu que lorsque les résultats du vote seront publiés, après la clôture du processus de vote. **Ainsi, le vote électronique doit fournir des résultats pour toutes les éventualités. Il est donc important que vous répondiez à toutes les questions avec/sans amendements pour une motion donnée, si vous décidez de voter pour cette motion spécifique.** Cependant, les résultats du vote sur certaines de ces questions ne seront pris en compte et publiés que si la motion incluant un ou plusieurs amendements, telle que présentée par la/les question(s) antérieure(s), n'est pas adoptée.

Ainsi, les amendements sont gérés de manière particulière lors du vote électronique, selon des règles spécifiques :

1. Le vote ne porte pas sur l'amendement, mais sur la motion telle que modifiée par l'amendement proposé. La question posée sera donc : « Adoptez-vous la motion XYZ avec l'amendement ABC ? »
2. Les amendements sont énumérés dans l'ordre des paragraphes auxquels ils se réfèrent dans la motion. Lorsqu'il existe plusieurs amendements à une même partie de la motion, la motion avec l'amendement différant le plus du texte de la motion qu'il vise à amender sera soumise au vote en premier.

L'ordre dans lequel les amendements (motions avec amendements) sont soumis au vote (c'est-à-dire l'ordre dans lequel les questions sont posées) est très important. La motion avec amendements sera soumise au vote avant la motion sans amendement. Cette séquence est régie par l'article 60 des Règles de procédure pour tous les types d'amendements. En outre, l'article 61 des Règles de procédure prévoit des règles spécifiques concernant la séquence à appliquer entre les amendements relatifs à une même partie d'une motion. Cette séquence aura un impact sur la prise en compte ou non du résultat relatif à la question postérieure. Seuls les résultats des votes pertinents seront publiés.

3. Pour chaque motion incluant un ou plusieurs amendements, la dernière question posée sera : « Adoptez-vous la motion XYZ sans amendement ? » Le résultat de ce vote ne sera pris en compte et publié que si la motion n'est pas adoptée avec l'un des amendements proposés dans la/les question(s) antérieure(s).
4. Pour les amendements relatifs à la même partie d'une motion, les résultats du vote sur la motion avec amendement(s) ne seront pris en compte et publiés que si la motion avec amendement(s) telle que proposée dans la/les question(s) antérieure(s) n'est pas adoptée. Par exemple, s'il existe deux amendements liés à la même partie d'une motion et que la motion avec le premier amendement est adoptée, les résultats du vote sur la question concernant le deuxième amendement et la question concernant l'adoption de la motion sans amendement ne seront ni pris en compte ni publiés. Cependant, s'il existe deux amendements liés à la même partie d'une motion, et que la motion avec le premier amendement n'est pas adoptée mais que le second l'est, alors les résultats du vote sur la motion avec le premier amendement ainsi que le résultat du vote sur la motion avec le second amendement seront pris

en compte et publiés. Dans ce cas, le résultat du vote sur la motion sans amendement ne sera PAS publié.

5. L'adoption consécutive de la même motion avec des amendements proposés à différentes parties de cette motion entraînera l'adoption de la motion telle que modifiée par tous ces amendements. Chaque fois que la motion incluant un certain amendement ne sera pas adoptée, l'amendement concerné ne fera pas partie de la motion finale adoptée.

Compte tenu de ce qui précède, si vous n'êtes d'accord avec aucun des amendements proposés au texte d'une motion donnée, il est préférable de voter « NON » à toutes les questions demandant l'adoption de la motion avec amendements et de ne voter « OUI » que sur la motion sans amendement.

Puis-je faire une déclaration pour expliquer mon vote ?

Un espace est prévu après la dernière question du scrutin électronique pour vous permettre de soumettre une déclaration écrite expliquant votre vote. Vous pouvez également soumettre ces déclarations par e-mail à motions@iucn.org avant **13h00 GMT/UTC le 10 septembre 2025** au plus tard. La Directrice générale tiendra un registre de toutes les explications de vote reçues, conformément à l'article 72 des Règles de procédure, et celui-ci sera rendu public avec les résultats du vote électronique et inclus dans la publication des Résolutions et Recommandations du Congrès mondial de la nature de l'IUCN 2025.

Déclaration de vote

Vous disposez d'un poids total de vote de: 1

FACULTATIF : Les membres souhaitant faire une déclaration expliquant leur vote conformément à l'article 94(g) du Règlement sont invités à publier leur déclaration ici (2 500 caractères maximum, espaces compris, soit environ 500 mots) dans l'une des trois langues officielles de l'IUCN : anglais, espagnol ou français, avant la clôture du scrutin électronique, le mercredi 10 septembre 2025 à 13 h 00 GMT/UTC.

Toutes les déclarations publiées ici seront intégrées au compte rendu de vote de chaque Membre de l'IUCN, qui sera publié dans les deux semaines suivant la clôture du vote.



Les Membres peuvent souhaiter faire des déclarations pour expliquer leur vote afin d'appuyer ou de clarifier pourquoi ils ont voté d'une manière particulière pour une motion. Cette explication doit être de nature technique et pas seulement expliquer qu'ils ont terminé de voter. Voir ci-après pour plus de détails et des exemples.

Exemples de déclarations

WCC 2020 Rec 011 Lutte contre la déforestation importée : « Le Canada soutient fermement la lutte contre la déforestation, l'arrêt de l'exploitation forestière illégale et de son commerce associé, ainsi que les chaînes d'approvisionnement durables. Cependant, le Canada n'a pas soutenu la motion 12 sur la lutte contre la déforestation importée en raison de ses implications pour notre législation fiscale nationale, nos obligations commerciales et le risque de conflit avec les règles du commerce mondial et du libre-échange, comme indiqué lors de la discussion en ligne. Au contraire, le Canada soutient la motion 127 sur la déforestation et les chaînes d'approvisionnement en produits agricoles pour lutter contre les pratiques forestières non durables et la déforestation, y compris ceux impliqués dans des chaînes d'approvisionnement ».

Ou

WCC 2020 Res 054 Impliquer le secteur privé dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages : « L'IFAW soutient les efforts croissants visant à impliquer le secteur privé dans la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages, comme en témoigne notre travail avec des entreprises technologiques à travers la Coalition pour mettre fin au trafic d'espèces sauvages en ligne. Nous avons soutenu l'amendement 1 remplaçant « lanceurs d'alerte » par « individus », car il s'agit d'un terme plus inclusif que « lanceur d'alerte », qui est principalement compris comme un initié interne et peut exclure d'autres témoins. Cependant, nous comprenons également qu'en acceptant cet amendement, les « individus » peuvent ne pas être protégés par les lois sur les lanceurs d'alerte, ce qui les rend plus vulnérables. En fin de compte, cette formulation n'influe pas sur notre soutien général à la motion, nous avons donc voté en faveur de la motion à la fois avec l'amendement 1 et sans celui-ci. L'IFAW a voté contre la motion avec inclusion de l'amendement 2. Nous pensons que celui-ci est déplacé et ne contribue pas à l'objectif de la motion. En outre, la définition du trafic d'espèces sauvages inclut le bois, qui n'est pas « chassé », de sorte que ceci n'est pas approprié dans le contexte de cette motion.

Voici quelques exemples des choses à **ne pas** mettre dans une déclaration pour expliquer son vote :

« Motion robuste », « Excellente motion », « J’ai voté sur les 99 motions » ou « J’ai terminé l’ensemble de mon vote ».

Dois-je confirmer mon vote ?

Pour enregistrer vos votes, vous devez cliquer sur le bouton « **Confirmer et enregistrer/soumettre mon vote** » sur la dernière page. Le système enregistrera vos sélections. Vous pouvez désormais vous déconnecter et vous reconnecter à tout moment jusqu’au 10 septembre 2025 à 13h00 GMT, en utilisant l’URL figurant dans l’e-mail reçu le 27 août, afin de compléter votre vote. **Pour que vos votes soient pris en compte, vous devez terminer le processus et confirmer tous vos votes avant le 10 septembre à 13h00 GMT/UTC.**

Mon vote sera-t-il rendu public ?

Conformément à l’article 94 (g) du Règlement, le suivi complet des votes de chaque Membre de l’UICN, ainsi que toute déclaration écrite expliquant les votes, reçue **avant 13h00 GMT/UTC le 10 septembre 2025**, seront rendus disponibles pour tous les Membres de l’UICN sur le site web du Congrès et le portail de l’Union d’ici le 24 septembre 2025.

Puis-je encore consulter les commentaires formulés lors de la discussion en ligne, ainsi que les anciennes versions de la motion, lors du vote électronique ?

Oui. Tous les commentaires de la discussion en ligne sont visibles et les Membres peuvent consulter et comparer les anciennes versions d’une motion.

Les motions adoptées par vote électronique ont-elles le même statut que les motions adoptées par vote lors de l’Assemblée des Membres ?

Oui. L’article 62^{septimo} des Règles de procédure stipule que « les motions adoptées par vote électronique... ont la même validité que les motions adoptées au cours des sessions de l’Assemblée des Membres ».

4. Dépannage

Pour toute autre question ou demande de renseignements non liée aux motions, veuillez contacter membership@iucn.org.

Que se passe-t-il si le « détenteur autorisé du droit de vote » d'un Membre ne reçoit pas l'e-mail de l'IUCN contenant l'URL le 27 août ?

Si un DADV ne reçoit pas le courrier électronique du 27 août 2025 de « Membres de l'IUCN – Vote électronique » [noreply-150527@bigpulse.com] avec pour objet « **IUCN Congress 2025 : Electronic vote by IUCN Members on motions – voting initiated** » (en anglais), veuillez :

- a) Tout d'abord, vérifier tout dossier de courrier indésirable/spam pour voir si l'e-mail s'y trouve. Les Membres sont encouragés à s'assurer que le message n'a pas été bloqué par leur filtre anti-spam.
- b) Si ce n'est pas le cas, prévenez le Secrétariat de l'IUCN (membership@iucn.org) ou appelez le +41 22 999 0162 entre 9h00 et 17h00 CEST, du lundi au vendredi, et **au plus tard à 13h00 GMT le 9 septembre**. Le message ou l'appel devra provenir d'un représentant de l'organisation/institution Membre connu de l'IUCN : le « DADV », le « Responsable de l'organisation » ou le « Contact principal »/« Contact(s) principal(aux) supplémentaire(s) ».

Que se passe-t-il si nous ne parvenons pas à ouvrir le lien (URL) contenu le message du 27 août 2025 ?

Tout Membre qui ne serait pas en mesure de se connecter et de voter, par exemple parce que le DADV n'est pas disponible, que son e-mail n'est pas opérationnel ou qu'il n'a pas accès à internet, peut contacter le Secrétariat par email pour obtenir de l'aide (membership@iucn.org) **avant 13h00 GMT/UTC le 9 septembre**. Le message devra provenir d'un représentant de l'organisation/institution Membre connu de l'IUCN, c'est-à-dire le « Détenteur autorisé du droit de vote », le « Responsable de l'organisation » ou le « Contact principal »/« Contact(s) principal(aux)

supplémentaire(s) » du Membre concerné. Conformément à l'article 94 (e) du Règlement, le Secrétariat enverra en conséquence au Membre, par communication électronique, un bulletin de vote électronique que le Membre pourra utiliser pour voter. Ce bulletin de vote électronique devra être retourné par communication électronique à membership@iucn.org avant **13h00 GMT/UTC le 10 septembre 2025 et tout bulletin de vote retourné après cette date et heure sera rejeté.**

Tout Membre choisissant de voter en renvoyant un bulletin de vote par courrier électronique renonce automatiquement à la possibilité de voter via le système électronique. L'URL de vote sera désactivée par la demande d'un formulaire de vote par courrier électronique et tout vote enregistrés dans le système de vote électronique sera rejeté.

Annexe 1 : Motions soumises à un vote électronique avant le Congrès

Motion#	Titre ²	Amendement
002	Accélérer l'action en faveur de systèmes agricoles et alimentaires durables et positifs pour la nature	
003	Élaborer une définition mondiale unifiée de « tourbière » et « tourbe »	
004	Chemins et conservation	
005	Protection et restauration de prairies naturelles diversifiées	
009	Protection des biomes et écosystèmes menacés par la conversion de la végétation indigène	Oui (4)
010	Préserver les sols forestiers et leur biodiversité	
012	Promouvoir l'utilisation de la Liste verte des aires protégées et conservées de l'IUCN pour améliorer l'efficacité et l'équité de la conservation in situ	
013	Gestion et restauration des zones touchées par la monoculture d'eucalyptus dans les régions en dehors de leur aire de répartition naturelle	
015	Les forêts primaires et anciennes au prochain Congrès mondial de la nature	Oui (2)
016	Les sources menacées : mobiliser une action urgente pour les systèmes d'eau douce négligés	Oui (3)
017	Pour une protection des glaciers et écosystèmes post-glaciaires	
018	Faire progresser et suivre la conservation des cours d'eau mondiaux pour atteindre les objectifs en matière de biodiversité et de climat	
019	Activer la gestion durable des pêches continentales	
020	Mise en œuvre d'une approche par système aquatique pour la conservation et la gestion des écosystèmes d'eau douce et d'eau salée	
021	Pour un cadre international de préservation des têtes de bassin versant et de renforcement de leur résilience face au changement climatique	
022	Pour une gestion durable de la ressource en eau douce dans les atolls	
023	Donner la priorité à la conservation et à la restauration des zones humides pour faire face à la double crise du climat et de la biodiversité	
024	Déclaration sur la préservation urgente des zones humides de haute montagne en Amérique latine et dans d'autres régions du monde	
025	Reconnaissance de la première réserve pour la conservation du dugong en Inde	
026	Conservation de l'intégrité écologique du golfe de San Matías en Argentine	
027	Création d'une zone de conservation de la biodiversité marine en Macaronésie	
028	Renforcement des connaissances et de la protection des écosystèmes de la zone mésophotique océanique	
029	Mettre en place une gouvernance internationale pour la gestion des algues sargasses dans le bassin caribéen	
030	Définition et principes de l'économie bleue régénérative	
031	Protéger les sites du patrimoine mondial du golfe de Californie au Mexique de l'industrialisation à des fins de développement du gaz naturel liquéfié	Oui (2)
034	Promotion d'une planification collaborative de l'espace marin et de cartes de sensibilité pour un développement durable de la production d'énergie éolienne en mer	
036	Faciliter la réalisation synergique des engagements multilatéraux sur la conservation des écosystèmes côtiers	

² Certains titres de ces annexes sont en attente de traduction officielle.

Motion#	Titre ²	Amendement
037	Quatrième phénomène mondial de blanchissement des coraux : agir d'urgence pour réduire le risque d'une perte catastrophique des récifs coralliens à travers le monde	
039	Mobiliser le rôle de la faune sauvage dans les écosystèmes comme solution climatique	
040	Atténuer l'impact des catastrophes causé par un hazard naturelle sur la biodiversité sauvage par la mise en place de mesures spécifiques (prévention, secours, restauration)	
043	Intégrer la conservation de la biodiversité aux programmes de tarification et de commercialisation du carbone visant à atténuer le changement climatique	
044	Prévenir les impacts des parcs éoliens sur les populations de chauves-souris	
045	Réduire les impacts de l'énergie issue de la biomasse forestière sur le climat et la biodiversité	
046	Stratégie mondiale pour le rétablissement de l'obscurité naturelle : protection des habitats clés et atténuation de la pollution lumineuse	
047	Promouvoir l'aménagement spatial stratégique des réseaux électriques afin de minimiser leurs impacts sur la nature	
048/052	Crimes qui portent atteinte à l'environnement	
049	Renforcer la sécurité des espaces civiques pour respecter le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	
050	Rétablissement de la périodicité annuelle des réunions ordinaires et techniques de la Convention pour la conservation et la gestion de la vigogne	
051	Intégrer l'égalité de genre dans les politiques, programmes, actions et financements en matière de biodiversité	
053	Inscription de la Forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'UNESCO	Oui (1)
057	Assurer la conservation et la protection de l'environnement en tenant compte des conflits dans les régions en situation de fragilité et de conflit	
058	Lutter contre le trafic d'espèces sauvages et gérer les animaux sauvages vivants saisis ou confisqués	
060	Diplomatie de la conservation de la nature : la coopération internationale au service de l'intégration de la conservation, la paix et la sécurité	
062	Pour un océan, patrimoine de l'humanité	
063	Renforcer la protection de la posidonie en Méditerranée : législations, suivi et renforcement des capacités	
064	Proposition de l'Alliance HIMEK concernant la restauration des forêts et la réduction des émissions de carbone suie pour atténuer les effets du changement climatique dans l'Himalaya et la région du Mékong	
065	Créer des mécanismes permettant de collaborer avec les Membres de l'UICN en situation de conflit armé, de guerre ou d'occupation	
066	Mise à jour de la politique de l'UICN sur l'utilisation durable des ressources biologiques sauvages	
068	Agir d'urgence pour restaurer 80 % de l'intégrité écologique de l'Amazonie d'ici à 2030 et empêcher une série de points de basculement en cascade	
069	Principes fondamentaux en matière de droits humains à l'intention des organisations privées de conservation et des bailleurs de fonds	
071	Appel à une Décennie des Nations Unies pour la résilience insulaire	
072	Reconnaître la loi sur les forêts modèles pour renforcer la protection, la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts	
074	Améliorer les pratiques de tourisme durable par l'intégration de normes en matière de bien-être de la faune sauvage en captivité et dans son milieu naturel	

Motion#	Titre ²	Amendement
075	Intensifier d'urgence les investissements dans la conservation des amphibiens nécessaire pour éviter de nouvelles extinctions	
076	Réglementer les impacts environnementaux du surtourisme et promouvoir des modèles de tourisme durable au service de la protection de la biodiversité	
077	Maintenir l'aide publique au développement pour la préservation de la biodiversité transitant par la société civile en cas de crise géopolitique	
078	Encourager les pratiques agroforestières et de mycorhization qui favorisent la biodiversité des sols	
080	Veiller à ce que les entreprises communiquent leurs impacts négatifs sur la biodiversité et prennent des mesures pour les minimiser de manière à atteindre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	Oui (3)
082	Promouvoir la gestion, l'utilisation et le commerce durables des espèces sauvages	
083	Prendre des mesures urgentes pour prévenir le commerce illicite des plantes succulentes	
086	Évaluations de l'IUCN sur les questions d'importance critique relatives à l'état et aux tendances de la nature et des ressources naturelles	
088	Groupe d'étude sur l'élaboration d'une norme mondiale pour l'évaluation de la diversité génétique	
089	Mobiliser des ressources et renforcer l'évaluation pour assurer une gestion efficace des aires protégées et conservées en vue de l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de biodiversité	
090	Développer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité des médias et journalistes généralistes	
091	Renforcer les efforts de conservation des champignons et des invertébrés	
092	Promouvoir la libre évolution et des outils permettant de la pérenniser	
093	Reconnaître et renforcer le rôle fondamental de la taxonomie végétale et fongique et des herbiers associés pour la conservation de la biodiversité, en particulier dans les pays du Sud	
095	Conserver la flore sauvage pour assurer l'avenir des petits États insulaires en développement	
098	Développer l'approche « Une seule santé » en faveur de la biodiversité, de la santé et de la coopération mondiale	Oui (1)
099	Mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » du niveau mondial au niveau local	Oui (1)
100	Intégrer le maintien et la reconquête des espèces de la faune et de la flore dans la création et la restauration du bâti	
101	Organisation d'un Sommet mondial de la jeunesse avant chaque Congrès mondial de la nature de l'IUCN	
102	Rôle des gardes nature en tant que travailleurs essentiels de la santé planétaire notamment pour réaliser les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	
103	Renforcer et développer les forêts urbaines et périurbaines selon le standard des Solutions fondées sur la Nature de l'IUCN	
106	Promotion de l'inclusion sociale et de l'accessibilité universelle dans les pratiques de l'IUCN et dans la gestion des zones naturelles, des parcs et des espaces verts	
109	De la nécessité d'agir de toute urgence pour assurer la conservation des populations restantes de rhinocéros de Java et de Sumatra en Indonésie (Rhinoceros sondaicus et Dicerorhinus sumatrensis)	
110	Rétablir les espèces menacées dans la péninsule arabique et la région sahélo-saharienne	

Motion#	Titre ²	Amendement
111	Mesures à prendre d'urgence pour faire face à la crise de la peste porcine africaine touchant les sangliers d'Asie	
112	Amplifier l'action collaborative pour les poissons d'eau douce menacés, par le biais de la conservation ex situ	
114	Amplifier l'action collaborative pour les poissons d'eau douce menacés, par le biais de la conservation ex situ	Oui (1)
115	Mesures à prendre pour éviter l'extinction de la baleine de Rice (<i>Balaenoptera ricei</i>)	
116	Renforcer la conservation des gibbons grâce à la collaboration et à la synergie	
117	Renforcer la prévention des risques associés aux bioagresseurs exotiques envahissants des forêts	
119	Conservation des panthères nébuleuses (<i>Neofelis nebulosa</i> , <i>Neofelis diardi</i>) (VU – IUCN), espèces parapluies de première priorité pour l'Asie du Sud et du Sud-Est	
120	Archiver les résolutions et recommandations et rendre la politique de l'IUCN plus accessible	
122	Renforcer la participation des autorités infranationales au sein de l'Union et par son intermédiaire	
123	Accélérer l'autonomisation et l'engagement équitables des jeunes dans toute l'Union	
124	Les Membres sont au cœur de l'IUCN : renforcer la conservation mondiale en renforçant la gouvernance institutionnelle de l'organisation internationale de conservation la plus ancienne et la plus importante au monde	
125	Identifier les Zones clés du patrimoine géologique pour sauvegarder les sites du patrimoine géologique d'importance mondiale et s'orienter vers une conservation globale de la nature	
126	Promouvoir la science citoyenne pour soutenir et démocratiser la conservation	
127	Reconnaître et signaler les corridors écologiques	
129	Stratégie mondiale de conservation de la haute mer basée sur les outils de gestion par zone, dont les aires marines protégées	
130	Renforcer les mesures de protection des aires protégées contre le développement touristique non durable	
131	Protection de la forêt du Sápmi : préserver la biodiversité et les moyens d'existence des peuples autochtones	
132	Renforcer l'engagement des entreprises en faveur de l'adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité et les écosystèmes	
134	Solvabilité de la Liste Rouge de l'IUCN et initiatives du secteur privé	
135	Reconnaître le Congrès international sur les aires marines protégées comme la communauté mondiale des aires marines protégées pour la conservation efficace de la biodiversité marine	